

**LUNDI 27 MAI 2024 A 18H30****INFORMATIONS**

- ◆ **CoDev DLVA** : Monsieur Henri CHAMBEFORT membre du conseil de développement de notre territoire mis en place par DLVA depuis 2023, présentera lors de cette séance de conseil municipal l'instance qui regroupe 54 membres issus de la société civile et, répartis en huit bassins. Le bassin de Volx regroupe les communes de Villeneuve et La Brillanne qui, à ce jour est sous représenté car il manque trois membre sur six prévus.
- ◆ **ORANGE** : Projet d'implantation de trois antennes 5G sur le relais existant colline Saint Jean.
- ◆ **HOPITAL DE MANOSQUE (ANNEXE 1)**: Dans le cadre de l'extension de l'hôpital public de Manosque, il est prévu la construction d'un bâtiment annexe qui sera un centre de formation pour le personnel hospitalier ainsi qu'un agrandissement de l'unité de soins palliatifs. Monsieur GALTIER a présenté ce dossier en conférence des maires et a précisé qu'il manque 2,5 millions d'euros de recettes pour équilibrer le plan de financement. Il a été évoqué le versement d'une aide financière par DLVA pour la somme d'un million d'euros et que les communes participent financièrement à hauteur de 10 € par habitant. Cela représenterait pour la commune de Villeneuve environ 45 000 €, à verser en 2026 et 2027.

**CONSEIL MUNICIPAL - ORDRE DU JOUR****◆ DECISIONS DU MAIRE (L2122-22 Code Général des Collectivités Territoriales)**

- ❖ De retenir la proposition, après consultation, de la Société AMC Mosconi pour l'acquisition d'une auto-laveuses pour le nettoyage de ses bâtiments, un montant de 1 530 € HT.
- ❖ De retenir la proposition, après consultation, de la SAS Audibert Charpentes pour la rénovation de la toiture du bâtiment à l'école maternelle pour un montant de 26 973.70 € HT.
- ❖ De signer un devis relatif à la fourniture et à la livraison des repas pendant les vacances de printemps, avec l'Ets Les Bocaux de Mamie au prix de 456.30 € HT.
- ❖ De retenir la proposition de la Sté EURL Garcia pour le remplacement du faux-plafond d'une des classes à l'école maternelle pour un montant de 8 277 € HT.
- ❖ De signer l'avenant de prolongation de la durée du marché avec la Sté SASU BS VOIRIE, relatif aux travaux neufs et d'entretien de VRD, pour une durée de 6 mois à compter du 6 avril 2024. Pour la période suivante, la commune se joindra au marché à bons de commande, groupé avec la commune d'Oraison.

**ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 8 AVRIL 2024****◆ EXAMEN DES DELIBERATIONS**

1. **ADMINISTRATION GENERALE : INGENIERIE ET TERRITOIRE 04 : CONVENTION D'ADHESION**
2. **RESSOURCES HUMAINES : AUXILIAIRE DE PUERICULTURE : CREATION DE POSTE**
3. **RESSOURCES HUMAINES : ADJOINT TECHNIQUE : CREATION DE POSTE**
4. **RESSOURCES HUMAINES : ADJOINT TECHNIQUE : REDUCTION TEMPS DE TRAVAIL**
5. **FINANCES : ADMISSIONS EN NON VALEURS**
6. **ENVIRONNEMENT : ONF – ETAT D'ASSIETTE DE L'AMENAGEMENT FORESTIER 2025**
7. **ADMINISTRATOIN GENERALE : INSEE – RECENSEMENT 2025**
8. **QUESTIONS DIVERSES**